

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 25 avril 2017 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, Danielle Laramée, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, MM. Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Diane Cyr, Manon Fleury, Sylvie Legault et M. Christian Slachetka, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Sylvain Bruneau, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Sylvie Hall, dir. serv. ress. hum., Chantal Major, dir. serv. ress. fin., M. Roch-André Malo, dir. serv. org. scol., Mmes Isabelle Bernier, dir. adj. serv. ress. fin., Carolle Dallaire, dir. adj. serv. tech. inf., Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm. et Nancy Émond, coord. serv. ress. hum.

Mme Johanne Beaulieu a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-170425-4614

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017.

Adopté

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-170425-4615

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2017.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Julie Lauzon, présidente du comité de parents, partage aux membres du conseil des commissaires deux prises de position du comité de parents de la Commission scolaire. Elle fait lecture de deux résolutions adoptées par le comité de parents, à savoir : *Prise de position sur l'utilisation des médias sociaux en classe* et *Prise de position sur la fermeture des écoles lors de conditions climatiques difficiles*, lesquelles résolutions sont déposées au répertoire des présentes sous la cote 881.

Madame Joëlle Breault, accompagnée de Madame Annie Proulx, toutes deux parents d'élèves, informent les membres du conseil des commissaires au sujet de l'avancement de leur démarche pour la mise en place d'une école alternative dans l'ouest du territoire de la CSSMI.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-170425-4616

Mme Karine Lefrançois, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – Expo-sciences » au point 13.2. *Varia* de l'ordre du jour;

Mme Danielle Laramée, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – Concert-bénéfice de la Fondation du Triolet » au point 13.3. *Varia* de l'ordre du jour;

Mme Lola St-Pierre, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – *Secondaire en spectacle* – école secondaire du Harfang » au point 13.4. *Varia* de l'ordre du jour;

Mme Sylvie Legault, commissaire-parent, demande d'ajouter les sujets « Motion de félicitations – Semaine de la différence », « Motion de félicitations – Projet humanitaire en République dominicaine à la Polyvalente Deux-Montagnes » et « Motion de félicitations – Équipe de cheerleading de l'école secondaire des Patriotes » respectivement aux points 13.5., 13.6. et 13.7. *Varia* de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 5.1. OOPC 2015-2018 - Résultat de la cueillette d'information – Information;
 - 5.2. Programme d'aide aux employés - Adjudication de contrat – Adoption;
 - 5.3. Formation d'un comité de sélection pour l'évaluation qualitative de l'appel d'offres public pour l'acquisition de photocopieurs multifonctions – Adoption;
 - 5.4. Ajustement à la hausse du mandat de participation au regroupement d'achats du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'appel d'offres SAR135-2015 - Acquisition de serveurs et de solutions de stockage – Adoption;
 - 5.5. Renouvellement du contrat du protecteur de l'élève – Adoption;
 - 5.6. Projet de division du territoire de la CSSMI en circonscriptions électorales – Adoption;
6. Recommandation du comité consultatif de transport :
 - 6.1. Mise à jour de zones à potentiel de risque - Ajout – Adoption;
7. Nom de la Nouvelle école de Saint-Augustin – Adoption;
8. Participation à distance :

- 8.1. Règlement sur la participation à distance (SIP-27) - Avis de modification – Adoption;
- 8.2. Modification des Règles de régie interne et procédures d'assemblée du conseil des commissaires (SIP-02) – Adoption;
- 8.3. Constitution des commissions d'étude (SIP-06) - Modification – Adoption;
- 9. Nomination de la présidence des élections scolaires – Adoption; (*huis clos*)
- 10. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision – Adoption; (*huis clos*)
- 11.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 7 février 2017 et projet de compte rendu de la commission d'étude éducative du 4 avril 2017;
- 11.2. Comptes rendus de la commission d'étude administrative du 14 février 2017 et du 21 mars 2017;
- 11.3. Compte rendu du comité consultatif de transport du 7 février 2017;
- 12.2.1. Rapports du comité de parents du 9 mars 2017 et du 6 avril 2017;
- 12.4.1. Nouveaux établissements;
- 13. Varia :
 - 13.1. Motion de félicitations – Prix d'excellence en français Gaston-Miron;
 - 13.2. Motion de félicitations – Expo-sciences;
 - 13.3. Motion de félicitations – Concert-bénéfice de la Fondation du Triolet;
 - 13.4. Motion de félicitations – *Secondaire en spectacle* – école secondaire du Harfang;
 - 13.5. Motion de félicitations – Semaine de la différence;
 - 13.6. Motion de félicitations – Projet humanitaire en République dominicaine à la Polyvalente Deux-Montagnes;
 - 13.7. Motions de félicitations – Équipe de cheerleading de l'école secondaire des Patriotes;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervenir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS – ADJUDICATION DE CONTRAT – TIRAGE AU SORT

Mme Anik Gagnon, directrice adjointe du Service des affaires corporatives et des communications, accompagnée du secrétaire général, M^e Jonathan Desjardins Mallette, procède au tirage au sort en vue de l'adjudication du contrat du Programme d'aide aux employés (PAE) de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles. Le tirage au sort se fait notamment en présence de M. Benjamin Larouche-Parent, représentant de Homewood Santé inc., et de Mme Nadège Gousse, représentante de Morneau Shepell Itée. La firme Homewood Santé inc. est tirée au sort.

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-170425-4617

ATTENDU le Programme d'aide aux employés (PAE) offert au personnel de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU l'appel d'offres public n°190AO1701;

ATTENDU qu'il y a égalité des résultats entre deux (2) soumissionnaires à la suite de l'appel d'offres, soit Homewood Santé inc. et Morneau Shepell Itée;

ATTENDU qu'un tirage au sort doit être fait pour adjuger le contrat, conformément à l'article 14 du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

ATTENDU que les soumissionnaires ont été informés qu'un tirage au sort aurait lieu lors de la séance publique du conseil des commissaires du 25 avril 2017 pour procéder à l'adjudication du contrat;

ATTENDU que le contrat sera d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2020, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) années additionnelles, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2022;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Sylvie Legault

D'ADJUGER le contrat du Programme d'aide aux employés (PAE) de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles à Homewood Santé inc., pour une période de trois (3) ans, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2020, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) années additionnelles, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2022;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

NOM DE LA NOUVELLE ÉCOLE DE SAINT-AUGUSTIN

Résolution n° CC-170425-4618

ATTENDU la construction et l'ouverture de la Nouvelle école de Saint-Augustin située à Mirabel, secteur Saint-Augustin;

ATTENDU la formation du conseil d'établissement de la Nouvelle école de Saint-Augustin;

ATTENDU la Procédure relative à l'adoption du choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant (ACC-03);

ATTENDU les consignes et critères retenus par le conseil d'établissement pour le choix du nom;

ATTENDU la recommandation du conseil d'établissement (rés. n° CE-16/17-18);

ATTENDU les vérifications effectuées auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Commission de toponymie du Québec;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE DÉSIGNER sous le nom de École des Blés-Dorés la Nouvelle école de Saint-Augustin;

DE MODIFIER en conséquence le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (OS-03) et la Liste des écoles et actes d'établissement (OS-04);

DE VERSER l'acte d'établissement de l'École des Blés-Dorés au répertoire des présentes sous la cote 882.

Adopté

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ÉVALUATION QUALITATIVE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION DE PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS

Résolution n° CC-170425-4619

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) souhaite lancer un appel d'offres public pour la fourniture de photocopieurs multifonctions afin de répondre aux besoins de ses établissements et services;

ATTENDU que la valeur estimée de l'appel d'offres est supérieure à 250 000 \$;

ATTENDU que cet appel d'offres comporte une évaluation qualitative des soumissions;

ATTENDU que la formation d'un comité de sélection est requise par le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* (chapitre C-65.1, r. 2) pour procéder à l'évaluation qualitative des soumissions;

ATTENDU les dispositions de l'article 7.2 de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) concernant la composition et le mandat du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE FORMER un comité de sélection composé des personnes suivantes :

1. M. Denis Riopel, directeur du Service des ressources matérielles, ou, le cas échéant, son représentant;
2. M^{me} Carole Dallaire, directrice adjointe du Service des technologies de l'information ou tout autre représentant désigné par la direction du Service des technologies de l'information;
3. M^{me} Line Gohier, directrice du Centre de formation professionnelle, l'Émergence ou, le cas échéant, son représentant;
4. M. Daniel Beaumier, directeur du Service des technologies de l'information de la Commission scolaire des Samares, à titre de membre externe à l'organisation, sous réserve de son acceptation et de sa disponibilité, ou toute autre direction du Service des technologies de l'information ou du Service des ressources matérielles des régions de Laval, des Laurentides, de Lanaudière;
5. M. Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général, ou, le cas échéant, son représentant à titre de secrétaire du comité;

DE CONVENIR que ledit comité de sélection siégera à huis clos.

Adopté

AJUSTEMENT À LA HAUSSE DU MANDAT DE PARTICIPATION AU REGROUPEMENT D'ACHATS DU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) POUR L'APPEL D'OFFRES SAR135-2015 - ACQUISITION DE SERVEURS ET DE SOLUTIONS DE STOCKAGE

Résolution n° CC-170425-4620

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a mandaté le Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition de serveurs et de solutions de stockage en 2015;

ATTENDU que ce mandat est toujours valide et que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles dispose de nouvelles sources de financement pour ce type d'acquisition d'équipements;

ATTENDU que l'appel d'offres se termine le 1^{er} juillet 2017 avec une possibilité de prolongation d'une année jusqu'en juillet 2018;

ATTENDU que les besoins de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles sont évalués à plus de 250 000 \$ pour la durée du contrat;

ATTENDU que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) permet à la Commission scolaire de procéder à un ajustement à la hausse de son mandat;

ATTENDU que la démarche réalisée initialement par le CCSR est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) concernant les achats ou les recommandations d'achats par d'autres organismes pour la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles souhaite ajuster son mandat afin de se conformer au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de l'organisme et à la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'AUTORISER l'ajustement à la hausse du mandat original de l'appel d'offres SAR135-2015;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tous les documents afférents et à procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes;

D'AUTORISER la directrice du Service des technologies de l'information à émettre les bons de commande nécessaires selon les besoins, conformément aux résultats de l'entente avec le CCSR et suivant les disponibilités budgétaires à cet effet.

Adopté

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Résolution n° CC-170425-4621

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les mandats conférés au comité de gouvernance et d'éthique (rés. n° CC-090825-3115, n° CC-100928-3359 et n° CC-130528-3920);

ATTENDU que la commission d'étude administrative exerce le mandat du comité de gouvernance et d'éthique prévu à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (rés. n° CC-141111-4165);

ATTENDU la nomination du protecteur de l'élève du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2013 (rés. n° CC-100427-3263);

ATTENDU le renouvellement du contrat du protecteur de l'élève du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2016 (rés. n° CC-130528-3924);

ATTENDU le renouvellement du contrat du protecteur de l'élève du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (rés. n° CC-160426-4456);

ATTENDU les services rendus par le protecteur de l'élève;

ATTENDU que le protecteur de l'élève a manifesté son intérêt à poursuivre son mandat auprès de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE RENOUVELER le contrat du protecteur de l'élève pour une durée d'un an, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

D'INDEXER la rémunération du protecteur de l'élève de 1,5 %;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer le contrat du protecteur de l'élève ainsi que tout autre document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER le contrat du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 883.

Adopté

PROJET DE DIVISION DU TERRITOIRE DE LA CSSMI EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES – ADOPTION

Résolution n° CC-170425-4622

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., c. E-2.3) relatives à la division du territoire de la commission scolaire en circonscriptions électorales;

ATTENDU l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires* établissant à 11 le nombre de circonscriptions électorales de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU les critères énoncés aux articles 7.1, 7.2 et 7.6 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU l'article 7.5 de la *Loi sur les élections scolaires*, lequel prévoit que le conseil des commissaires doit adopter un projet de division en circonscriptions électorales aux fins de l'élection scolaire;

ATTENDU qu'un avis public devra être publié dans les 15 jours de l'adoption du projet de division en circonscriptions électorales conformément à l'article 9 de la *Loi sur les élections scolaires*;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès de la population, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections scolaires*, le projet suivant de division des circonscriptions électorales :

Circonscription électorale numéro 01 (21 860 électeurs)

Elle comprend les municipalités suivantes : Saint-Placide (M), Oka (M) et Saint-Joseph-du-Lac (M).

Elle comprend aussi l'établissement indien de Kanesatake.

Elle comprend également une partie de la Ville de Mirabel délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du chemin du Grand-Brûlé et de la limite ouest de la Commission scolaire, la limite ouest et nord de la Commission scolaire, la ligne à haute tension croisant le chemin de la Côte Nord, la limite municipale sud et la limite ouest de la Commission scolaire jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 02 (17 361 électeurs)

Elle comprend les municipalités suivantes : Pointe-Calumet (M) et Sainte-Marthe-sur-le-Lac (V).

Circonscription électorale numéro 03 (22 834 électeurs)

Elle comprend la Ville de Deux-Montagnes.

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Saint-Eustache délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la montée Leblanc et de la limite municipale nord, la montée Leblanc, le chemin du Chicot, la montée du Domaine, le boulevard Arthur-Sauvé, l'autoroute 640, la rivière du Chêne, la rivière des Mille Îles et la limite municipale sud, ouest et nord jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 04 (22 900 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Eustache délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la montée Saint-Charles et de la limite municipale nord, la limite municipale nord et est, la rivière des Mille Îles, la rivière du Chêne, l'autoroute 640, le boulevard Arthur-Sauvé, la montée du Domaine, le chemin du Chicot, la montée Leblanc et la limite municipale nord jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 05 (19 082 électeurs)

Elle comprend la Ville de Boisbriand.

Circonscription électorale numéro 06 (16 504 électeurs)

Elle comprend la Ville de Rosemère.

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Blainville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement de la ligne arrière de la rue de la Renaissance (côté nord-est) et de la ligne à haute tension, cette ligne à haute tension, la rue Montauban, le Rang Saint-François, la limite municipale est et sud, le boulevard d'Annecy, la ligne arrière de la rue de la Renaissance (côté nord-est) et le prolongement de cette ligne arrière jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 07 (22 680 électeurs)

Elle comprend la Ville de Sainte-Thérèse.

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Mirabel délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du chemin Notre-Dame et de la limite municipale est, la limite municipale est et sud, la ligne à haute tension croisant le chemin de la Côte Nord, la limite nord de la Commission scolaire, le prolongement de la ligne arrière de la rue Gabriel-Cusson (côté sud-est), cette ligne arrière, le prolongement de la ligne arrière de la rue Étienne-Desmarteaux (côté sud-est), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Notre-Dame (côté sud-est) et la ligne arrière du chemin Notre-Dame (côté sud-est) jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 08 (18 247 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Blainville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard Céloron et du chemin du Plan-Bouchard, le prolongement de ce chemin (excluant la rue de l'Andalou), la limite municipale est, le Rang Saint-François, la rue de Montauban, la ligne à haute tension, le prolongement de la ligne arrière de la rue de la Renaissance (côté nord-est), cette ligne arrière, le boulevard d'Annecy, la limite municipale sud et ouest, le prolongement de la rue Gilles-Vigneault, cette rue, la rue Anne-Hébert, la rue Alain, la 76e Avenue Ouest, le boulevard du Curé-Labelle et le chemin du Plan-Bouchard jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 09 (19 159 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Blainville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard du Curé-Labelle et de la limite municipale nord, la limite municipale nord et est, le prolongement du chemin du Plan-Bouchard (incluant la rue de l'Andalou), ce chemin, le boulevard du Curé-Labelle, la 76e Avenue Ouest, la rue Alain, la rue Anne-Hébert, la rue Gilles-Vigneault, le prolongement de cette rue, la limite municipale ouest et nord jusqu'au point de départ.

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Mirabel délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale est et du chemin Notre-Dame, la ligne arrière de ce chemin (côté sud-est), la ligne arrière de la rue Notre-Dame (côté sud-est), la ligne arrière de la rue Étienne-Desmarteaux (côté sud-est), le prolongement de cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Gabriel-Cusson (côté sud-est), le prolongement de cette ligne arrière, la limite de la Commission scolaire et la limite municipale est jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 10 (18 304 électeurs)

Elle comprend les municipalités suivantes : Lorraine (V) et Bois-des-Filion (V).

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Terrebonne délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et de l'autoroute 640, cette autoroute, la limite est de la Commission scolaire, la rivière des Mille Îles et la limite municipale ouest jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 11 (16 019 électeurs)

Elle comprend la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Terrebonne délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la montée Gagnon et de la limite municipale nord, cette limite municipale, la limite est de la Commission scolaire, l'autoroute 640 et la limite municipale ouest et nord jusqu'au point de départ.

DE DONNER avis public de l'adoption du projet de division du territoire dans les 15 jours de l'adoption de la présente résolution.

Adopté**MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – AJOUT**

Résolution n° CC-170425-4623

ATTENDU l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoyant que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour cette zone;

ATTENDU le constat d'évaluation de cette zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'AJOUTER la zone à potentiel de risque suivante telle que décrite à l'annexe A :

N°	École	Municipalité
099-20170412-01	Nouvelle école primaire	Mirabel

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 884, le document contenant les zones à potentiel de risque visées par la présente résolution.

Adopté

RÈGLEMENT SUR LA PARTICIPATION À DISTANCE AUX SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES (SIP-27) – AVIS DE MODIFICATION

Résolution n° CC-170425-4624

ATTENDU l'entrée en vigueur de la modification à l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la participation à distance aux séances du conseil des commissaires;

ATTENDU le *Règlement sur la participation à distance* (SIP-27) du conseil des commissaires de la Commission scolaire;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le *Règlement sur la participation à distance* (SIP-27) afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que les articles 392 et 394 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient qu'un avis public d'au moins 30 jours doit être donné avant l'adoption d'un règlement;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le projet de modification du *Règlement sur la participation à distance aux séances du conseil des commissaires* (SIP-27);

DE DONNER avis public d'au moins 30 jours de l'adoption du *Règlement sur la participation à distance aux séances du conseil des commissaires* (SIP-27), lequel avis devra comprendre :

- la date prévue de l'adoption du règlement;
- l'endroit où le règlement pourra être consulté;

DE TRANSMETTRE une copie du projet de modification du *Règlement sur la participation à distance aux séances du conseil des commissaires* (SIP-27) aux conseils d'établissement de la Commission scolaire ainsi qu'au comité de parents;

DE PRÉVOIR que le conseil des commissaires adoptera le *Règlement sur la participation à distance aux séances du conseil des commissaires* (SIP-27) à sa séance du 27 juin 2017;

DE VERSER le projet de modification du *Règlement sur la participation à distance aux séances du conseil des commissaires* (SIP-27) au répertoire des présentes sous la cote 885.

Adopté

MODIFICATION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE ET PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES (SIP-02) – ADOPTION

Résolution n° CC-170425-4625

ATTENDU l'entrée en vigueur de la modification à l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la participation à distance aux séances du conseil des commissaires;

ATTENDU que le conseil des commissaires a adopté un nouveau projet de *Règlement sur la participation à distance aux séances du conseil des commissaires* (SIP-27) afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (rés. n° CC-170425-4624), lequel sera adopté en juin 2017;

ATTENDU les Règles de régie interne et procédures d'assemblée du conseil des commissaires (SIP-02) de la Commission scolaire;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des ajustements aux Règles de régie interne et procédures d'assemblée du conseil des commissaires (SIP-02) afin de tenir compte de la possibilité de participer à distance aux séances du conseil des commissaires;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADOPTER les nouvelles Règles de régie interne et procédures d'assemblée du conseil des commissaires (SIP-02), telles que modifiées;

DE PRÉVOIR l'entrée en vigueur des nouvelles Règles de régie interne et procédure d'assemblée du conseil des commissaires (SIP-02) le 26 avril 2017;

DE VERSER les nouvelles Règles de régie interne et procédure d'assemblée du conseil des commissaires (SIP-02) au répertoire des présentes sous la cote 886.

Adopté

CONSTITUTION DES COMMISSIONS D'ÉTUDE (SIP-06) – MODIFICATION – ADOPTION

Résolution n° CC-170425-4626

ATTENDU l'entrée en vigueur de la modification à l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la participation à distance aux séances du conseil des commissaires;

ATTENDU que le conseil des commissaires a adopté un nouveau projet de *Règlement sur la participation à distance aux séances du conseil des commissaires* (SIP-27) afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (rés. n° CC-170425-4624), lequel sera adopté en juin 2017;

ATTENDU la SIP-06 : *Constitution des commissions d'étude* de la Commission scolaire;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des ajustements à la SIP-06 : *Constitution des commissions d'étude* afin de tenir compte de la possibilité de participer à distance aux séances du conseil des commissaires;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Karine Laramée

D'ADOPTER la nouvelle SIP-06 : *Constitution des commissions d'étude*, telle que modifiée;

DE PRÉVOIR l'entrée en vigueur de la nouvelle SIP-06 : *Constitution des commissions d'étude* le 26 avril 2017;

DE VERSER la nouvelle SIP-06 : *Constitution des commissions d'étude* au répertoire des présentes sous la cote 887.

Adopté

HUIS CLOS

NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DES ÉLECTIONS SCOLAIRES

Résolution n° CC-170425-4627

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 50.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-170425-4628

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 21 h.

NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DES ÉLECTIONS SCOLAIRES

Résolution n° CC-170425-4629

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU que les prochaines élections scolaires sont prévues pour le 4 novembre 2018;

ATTENDU l'article 22 de la *Loi sur les élections scolaires* qui prévoit que le directeur général de la Commission scolaire est d'office le président d'élection, mais qu'il peut refuser d'agir comme tel avec l'autorisation du conseil des commissaires, lequel nomme alors une autre personne à titre de président d'élection;

ATTENDU que le directeur général ne souhaite pas agir à titre de président d'élection;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer une présidence d'élection pour les prochaines élections scolaires de Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI);

ATTENDU les services rendus par Madame Carine Arseneault à titre de présidente des élections scolaires 2014 pour la CSSMI;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE NOMMER Madame Carine Arseneault à titre de présidente d'élection en vue des prochaines élections scolaires.

Adopté

POINT DE DISCUSSION – PRISE DE POSITION DU COMITÉ DE PARENTS SUR LES CONDITIONS CLIMATIQUES DIFFICILES

Le directeur général, Monsieur Jean-François Lachance, rappelle aux membres du conseil des commissaires les principes qui permettent de prendre une décision d'ouverture ou de fermeture des établissements scolaires lors d'une journée de tempête hivernale, ainsi que la démarche mise en place tôt le matin. Il précise que plusieurs éléments doivent être pris en considération et que la sécurité des élèves demeure une priorité. Il est difficile de prendre une décision qui fait l'unanimité pour l'ensemble des élèves et leur famille. Cela étant, il revient aux parents de prendre la décision la plus adéquate pour leur enfant.

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-170425-4630

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 30.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-170425-4631

Il est proposé par Mme Sandra East

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 45.

HUIS CLOS

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION

Résolution n° CC-170425-4632

Il est proposé par M. Denis Chabot

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 45.

Mme Sandra East quitte son siège à 22 h 15.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-170425-4633

Il est proposé par Mme Karine Laramée

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 22 h 30.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION

Résolution n° CC-170425-4634

ATTENDU la demande de révision présentée par les parents de l'élève (nom) concernant le refus d'une demande de dérogation à l'âge d'admission à l'éducation préscolaire;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement les parents de l'élève, ainsi que les représentants de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU l'article 241.1 de la *Loi sur l'instruction publique* et le *Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire*;

ATTENDU l'évaluation faite par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU que l'enfant ne subirait pas de préjudice grave s'il ne bénéficiait pas de la mesure dérogatoire;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE MAINTENIR, dans le meilleur intérêt de l'enfant, la décision de refuser la demande d'admission précoce à l'éducation préscolaire pour l'élève (nom).

Adopté

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION

Résolution n° CC-170425-4635

ATTENDU la demande de révision présentée par la mère de l'élève (nom) concernant le refus d'une demande de dérogation à l'âge d'admission à l'éducation préscolaire;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement la mère de l'élève, ainsi que les représentants de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU l'article 241.1 de la *Loi sur l'instruction publique* et le *Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire*;

ATTENDU l'évaluation faite par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU que l'enfant ne subirait pas de préjudice grave s'il ne bénéficiait pas de la mesure dérogatoire;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE MAINTENIR, dans le meilleur intérêt de l'enfant, la décision de refuser la demande d'admission précoce à l'éducation préscolaire pour l'élève (nom).

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – PRIX D'EXCELLENCE EN FRANÇAIS GASTON-MIRON

Résolution n° CC-170425-4636

ATTENDU le prix d'excellence en français Gaston-Miron qui vise à honorer et à remercier celles et ceux qui contribuent, d'une façon remarquable, à améliorer et à valoriser la présence du français dans toutes les sphères de la vie collective des Laurentides;

ATTENDU que le dévoilement des gagnants de la sixième édition de ce concours a eu lieu le 19 mars 2017 en présence de tous les finalistes;

ATTENDU que la CSSMI a soumis la candidature de M. Luc Désilets, directeur de deux écoles primaires et auteur de quatre romans, qui a aussi publié un recueil de photos de son père et a collaboré avec les membres de son équipe et de la communauté à la mise sur pied de la « Place Claude-Léveillé » à l'école Girouard;

ATTENDU que Monsieur Désilets agit également à titre de président d'une corporation appelée Le groupe Action Jeunesse, qui distribue dans les écoles primaires et secondaires près de 40 000 \$ par année pour des projets reliés à la lecture;

ATTENDU que la candidature de Monsieur Désilets a été retenue et qu'il a ainsi fait partie des 10 finalistes de ce concours pour l'année 2017;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADRESSER des félicitations à M. Luc Désilets pour toutes ses réalisations et pour son excellent travail d'ambassadeur de la langue française dans notre région.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – EXPO-SCIENCES

Résolution n° CC-170425-4637

ATTENDU la tenue annuelle de l'expo-sciences Hydro-Québec dont la 6^e finale locale s'est tenue à l'école secondaire Liberté-Jeunesse, le 3 février dernier;

ATTENDU que lors de cette finale locale, neuf équipes représentant leur école de la CSSMI ont vu leur projet retenu;

ATTENDU la finale régionale de la Rive-Nord qui s'est déroulée du 16 au 18 mars dernier à l'école secondaire Liberté-Jeunesse;

ATTENDU que lors de cette finale régionale où l'école secondaire Liberté-Jeunesse était représentée par 13 jeunes et que plusieurs d'entre eux se sont démarqués avec honneur;

ATTENDU la Super Expo-Sciences Hydro-Québec, finale québécoise 2017 qui a eu lieu à Saint-Hubert du 20 au 23 avril 2017;

ATTENDU que lors de cette finale Kevin Hainey, élève de l'école secondaire Liberté-Jeunesse s'est mérité une bourse de 500 \$ de l'ACFAS (Association canadienne-française pour l'avancement de la science) ainsi que le trophée Francis Boulva remis pour sa 3^e participation à une finale provinciale Expo-Sciences;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ADRESSER des félicitations à tous les élèves qui ont participé à chacune des étapes de ce concours de sciences;

D'ADRESSER des remerciements à la direction de l'école secondaire Liberté-Jeunesse ainsi qu'au personnel qui encadrent si bien les élèves dans ce dépassement, leur permettant ainsi de s'illustrer et de bien représenter leur école;

D'ADRESSER des remerciements à tous les parents bénévoles pour leur implication afin de faire de ces événements une réussite.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – CONCERT-BÉNÉFICE DE LA FONDATION DU TRIOLET

Résolution n° CC-170425-4638

ATTENDU la tenue du concert-bénéfice de la Fondation du Triolet le 21 avril dernier au Centre culturel et communautaire Thérèse-De Blainville;

ATTENDU que ce concert-bénéfice annuel au profit du programme de Formation musicale intensive (FMI) de la Polyvalente Sainte-Thérèse marquait le 30^e anniversaire de la FMI et sa 15^e édition;

ATTENDU que ce concert s'est tenu sous le thème : *Fêtons la musique!*;

ATTENDU que plusieurs surprises ont été présentées, dont la participation de M. Christian Thomas, compositeur et orchestrateur depuis près de 30 ans qui a composé des œuvres originales pour chacun des volets du programme;

ATTENDU la qualité des prestations, les émotions suscitées et le grand moment musical partagé lors de cette soirée;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADRESSER des félicitations aux élèves qui nous ont charmés par leurs magnifiques prestations;

D'ADRESSER des félicitations à la direction de la Polyvalente Sainte-Thérèse, ainsi qu'à son personnel pour la qualité de l'enseignement et du niveau d'encadrement offert aux élèves;

D'ADRESSER des félicitations et des remerciements à tous les enseignants pour leur engagement et leur passion dans ce projet musical, depuis près de 30 ans,

D'ADRESSER des remerciements à tous les parents bénévoles qui croient au programme et qui s'impliquent;

D'ADRESSER des remerciements aux nombreux partenaires pour leur contribution.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – SECONDAIRE EN SPECTACLE – ÉCOLE SECONDAIRE DU HARFANG

Résolution n° CC-170425-4639

ATTENDU la tenue le 16 mars dernier de la finale locale de l'édition 2017 de *Secondaire en spectacle* à l'école secondaire du Harfang;

ATTENDU que Christopher Richard s'est mérité la première place pour son numéro de magie intitulé « Ti-Pit »;

ATTENDU que Frédérique Paquin s'est distinguée en seconde place par sa prestation en chant;

ATTENDU que ces deux élèves représenteront leur école à la finale régionale qui se tiendra au Cégep de Saint-Jérôme le 29 avril prochain;

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

D'ADRESSER des félicitations à tous les élèves participants à la finale locale de l'édition 2017;

D'ADRESSER des félicitations à Christopher Richard ainsi qu'à Frédérique Paquin qui se sont particulièrement distingués.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – ACTIVITÉS DE LA SEMAINE DE LA DIFFÉRENCE

Résolution n° CC-170425-4640

ATTENDU la tenue de la Semaine de la différence qui a eu lieu du 28 novembre au 2 décembre 2016 sous le thème *TOUS les élèves en tête!*;

ATTENDU que le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) a formé un comité pour voir à l'organisation d'activités afin de souligner cette semaine;

ATTENDU que le CCSEHDAA souhaitait faire prendre conscience aux jeunes que, oui, ils comprennent et ils acceptent la différence;

ATTENDU que des activités ont été suggérées pour chaque journée de la semaine avec comme conclusion le montage d'une pyramide formée de petits bonshommes coloriés par chaque élève des écoles afin de former un arbre de la CSSMI, monté en 3D et qui est exposé à la salle de réunion 5080 du centre administratif;

Il est proposé par Mme Sylvie Legault

D'ADRESSER des félicitations au CCSEHDAA pour cette belle initiative;

D'ADRESSER plus particulièrement des félicitations aux membres du comité organisateur de cette *Semaine de la différence* pour leur implication dans ce projet stimulant.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – PROJET HUMANITAIRE EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE À LA POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES

Résolution n° CC-170425-4641

ATTENDU le voyage humanitaire en République dominicaine qui s'est déroulé dans le village de Los Arroyos du 18 février au 4 mars 2017;

ATTENDU que lors de ce voyage, deux maisons ont été reconstruites, 12 maisons ont été repeintes et le matériel de réparation de la toiture d'une treizième maison a été fourni;

ATTENDU que le groupe d'élèves a aussi remis des vêtements, des articles ménagers, de la nourriture et des articles de sport à plusieurs membres de la communauté;

ATTENDU que les responsables du projet humanitaire sont très fiers du travail accompli par les jeunes participantes et ont produit un DVD souvenir;

Il est proposé par Mme Sylvie Legault

D'ADRESSER des félicitations à la direction de la Polyvalente Deux-Montagnes qui permet la tenue de ce projet humanitaire depuis plusieurs années;

D'ADRESSER des félicitations aux deux organisateurs ainsi qu'aux deux accompagnatrices pour leur dévouement et leur implication;

D'ADRESSER des félicitations aux onze élèves participantes qui ont accompli un travail généreux et énorme afin de venir en aide à des gens plus démunis.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉQUIPE DE CHEERLEADING DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DES PATRIOTES

Résolution n° CC-170425-4642

ATTENDU que depuis plus de 10 ans, l'école secondaire des Patriotes forme une équipe de cheerleading;

ATTENDU qu'au fil des ans, cette équipe s'est distinguée à plusieurs reprises lors de sa participation à diverses compétitions;

ATTENDU que la saison qui se termine a été parfaite puisque l'équipe de cheerleading formée de 27 participantes a remporté la médaille d'or et la première place à chaque compétition à laquelle elle a participé, dont le championnat canadien;

Il est proposé par Mme Sylvie Legault

D'ADRESSER des félicitations à la direction de l'école secondaire des Patriotes pour permettre la mise en place de cette équipe qui fait rayonner l'école;

D'ADRESSER des félicitations aux deux entraîneuses qui ne cessent d'impressionner par leur talent et par leur dévouement exemplaire;

D'ADRESSER des félicitations aux 27 jeunes filles impliquées dans l'équipe qui ont relevé un défi incroyable tout au long de la saison.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-170425-4643

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 23 h.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général